

 <p>INRAE URP³F la science pour la vie, l'humain, la terre Nouvelle-Aquitaine-Poitiers</p> <p>CRB Espèces Fourragères et à Gazon</p> 	<p>FORMULAIRE M4_PR1_FO_02</p> <p>DEMANDE D'ECHANTILLONS CRB Espèces Fourragères et à Gazon</p>	 <p>la science pour la vie, l'humain, la terre</p> <p>Mise en œuvre : 14/02/2017 Dernière mise à jour : 15/10/2023</p>
---	---	---

Fiche de renseignements		
<p>Date : Cliquez ici pour entrer une date.</p>		
<p><u>Demander :</u> Nom : Organisme/entreprise : Adresse :</p>	<p><u>Utilisation visée :</u> <input type="checkbox"/> Collaboration scientifique avec le CRB <input type="checkbox"/> Autres projets de recherche <input type="checkbox"/> Usage autre que la recherche, si oui lequel :</p>	
Ressources biologiques		
<p>Espèces :</p> <p>Quantité : <i>(quantité standard, 1 à 2g selon les espèces, se renseigner auprès des gestionnaires du CRB)</i></p> <p>Codes CRB accessions demandées (si connus) ou autres identifiants (nom de variétés...):</p> <p>Informations souhaitées sur les accessions (sans engagement de disponibilité de la part du CRB):</p> <p>Souhaits particuliers :</p>		
Projet scientifique /Collaborations prévues		
<p>Résumé en quelques lignes :</p>		
Modalités de fourniture souhaitées		
<p>Délai de mise à disposition souhaité :</p> <p>Autres conditions particulières souhaitées :</p>		
Accord		Date
Responsable CRB	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Cliquez ici pour entrer une date.
<p>Commentaires :</p>		

INFORMATIONS

Recommandations :

- Le récipiendaire s'engage à s'informer sur la législation et les règlements en vigueur pour l'utilisation des ressources biologiques fournies
- Dans le cas où le récipiendaire souhaiterait transférer la ressource biologique reçue à un tiers, il devra vérifier que l'accord de transfert de matériel (ATM) signé avec le CRB autorise cette redistribution, et si oui informer le CRB de la transaction et établir un accord de transfert de matériel approprié avec le destinataire.
- Le récipiendaire s'engage à faire référence, selon les modalités de son choix, à la contribution du Centre de Ressources Biologiques Espèces Fourragères et à Gazon de l'INRA-URP3F dans toute publication résultant de l'utilisation de ces ressources biologiques fournies, ainsi qu'à l'occasion de toute autre valorisation découlant de celle-ci.
- Le récipiendaire s'engage à fournir au CRB la référence de toute publication résultant de l'utilisation de ces ressources biologiques et à l'informer de toute autre valorisation découlant de celle-ci.

NB : le CRB fourrage ne garantit pas la conformité des ressources biologiques fournies.

Signature du demandeur :